du Commissaire fédéral à Londres, est venu faire une inspection et son rapport a été très favorable. Je dois ajouter que le département ne s'est aucunement intéressé à cette colonie qu'il n'a ni aidéc, ni invitée à s'établir au pays. Cette colonie de crofters au Nord-Ouest est simplement un essai tenté par le gouvernement impérial.

Par M. Wilson (Elgin):

Q. Comment connaissez-vous la condition dans laquelle se trouve ces crofters? -R. Par le rapport de M. Colmer qui est allé y faire une visite et les a trouvés très satisfaits.

Par M. Watson:

Q. Avez-vous vu dans le Mail une correspondance demandant à la Société Ecossaise de les assister?—R. Oui mais les renseignements donnés ont été contredits; on m'a même dit que le professeur Robertson qui en est l'auteur, n'était pas allé chez

les crofters depuis l'automne de l'année dernière.

Avez-vous pris quelques moyens de contredire ces renseignements?—R. Le seul moyen que nous ayions à notre disposition à ce sujet est de faire connaître les choses aux représentants de la presse. Ils s'adressent généralement au département pour obtenir des informations, et nous leurs communiquons avec empressement tout ce qui nous est possible.

Par M. McNeill:

Q. Est-ce que les crofters envoyés par le gouvernement impérial sont établis dans le même district que ceux qui viennent du comté de Lady Gordon Catheart?— R. Non, la colonie de Lady Gordon est près de Brandon, sous la surveillance immédiate de M. Thomas Bennet, qui est notre agent à Winnipeg et nous fait un rapport très favorable de l'établissement.

Par M. Wilson (Elgin):

Q. Quand a été fait cette inspection de M. Colmer?—"L'été dernier" est une expression bien vague?-R. M. Colmer a terminé sa visite tard dans l'automne et

est reparti par un des derniers steamers.

Q. Avez-vous eu un rapport de ce monsieur que vous puissiez inclure dans les documents officiels. Il faudrait assurement quelques témoignages officiels pour corriger la fausse impression qui peut être crée en Angleterre au sujet de la manière dont ces crofters sont traités ?—R. Nous n'avons jamais demandé de renseignements particuliers au sujet de cette espèce d'immigrants, parce que nous n'avions aucune raison de croire qu'ils étaient dans une condition différente des autres.

Q. M. Colmer a-t-il fait un rapport au département?—R. Il nous a donné de

vive-voix les renseignements dont je vous ai parlé. Q. Il vous à parlé des immigrants du Nord-Ouest en général?—R. Pas simplement cela; il nous parle de la condition spéciale des crofters. Mais je dois dire ici que ce n'est pas le département qui avait envoyé M. Colmer en inspection, mais le Commissaire Fédéral qui voulait sans doute obtenir des informations pour le comité nommé par le gouvernement impérial pour faire les avances d'argent nécessaires à l'établissement de cette colonie. Je suis convaincu qu'il est facile de se procurer le rapport officiel de M. Colmer.

Q. Comment le département a-t-il eu un rapport à ce sujet, de qui l'a-t-il eu?— R. J'ai déjà dit que le département n'avait chargé personne de faire un rapport

officiel.

Q. Je voudrais savoir comment on s'est procuré ce rapport?—R. Le départe-

ment n'a pas de rapport écrit à ce sujet.

Q. A-t-il fait un rapport, oui ou non?—R. En présence de cette question répétée, je crois qu'il serait bon de définir ce qu'il font entendre par "rapport". Je pourrais alors répondre d'une manière précise. J'ai appelé "rapport" les informations verbales données par M. Colmer au ministre de l'Agriculture et à moi-même, mais il n'a rien écrit et nous ne l'avons pas fait venir d'Europe pour faire de rapport ni

Q. Veuillez alors donner la substance de ce que l'on vous a dit. En dehors de vos propres affirmations nous n'avons aucun témoignage quelconque, et nous voulons connaître tout ce qui est possible dans le moment au sujet de la condition de ces